

Appui

Conseil

Employeurs

La **solution** pour une gestion sereine
de votre personnel



**ÊTRE À VOS CÔTÉS
POUR VOUS CONSEILLER
ET VOUS ACCOMPAGNER**
dans la gestion de vos
ressources humaines

Vous êtes employeur

- **Savez-vous** que votre personnel devra bénéficier d'une couverture frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2016 ?
- **Envisagez-vous** pour votre prochaine embauche de faire appel au contrat de génération ?
- **Connaissez-vous** les nouvelles règles en matière de temps partiel en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ?
- **Avez-vous entendu parler** du Compte Personnel Formation (CPF) ?



Chef d'entreprise et employeur, vous devez faire face à un afflux permanent d'obligations nouvelles en droit du travail et vous vous sentez souvent seul pour vous déterminer car vous ne disposez pas en interne des compétences pour vous seconder.

Pourtant, vous savez que si vous ne prenez pas la bonne décision, vous courez un risque vis-à-vis de l'administration du travail mais aussi de salariés qui, en cas de litige, pourront aller jusqu'à vous assigner au Conseil des Prud'hommes.



La solution

Appui Conseil Employeurs, cabinet conseil et assistance en gestion du personnel et ressources humaines, est spécialisé dans le conseil et la mise en place de solutions opérationnelles adaptées aux TPE/PME et propose une offre globale RH aux employeurs.

Appui Conseil Employeurs permet au chef d'entreprise de :

- Se concentrer sur son cœur de métier et sur le développement de sa société ;
- Disposer des compétences d'une DRH externe pour un coût moindre ;
- Bénéficier de conseils concrets, personnalisés et fiables de la part d'une experte en gestion des ressources humaines, diplômée en droit social ;
- Déléguer en toute sérénité la gestion opérationnelle des solutions RH préconisées tout en gardant la maîtrise des dossiers.

Notre palette d'interventions est large et recouvre les besoins en gestion des ressources humaines des entreprises :

- Le conseil et l'assistance dans la gestion du personnel (relations individuelles et collectives) ;
- La paie et l'administration du personnel ;
- Le conseil et l'assistance dans les relations sociales ;
- La réalisation d'audits de conformité.



Une approche pragmatique au service des entreprises

Nous intervenons à la demande de l'entreprise dans le cadre de son abonnement ou de missions ponctuelles.

Conseil et assistance en gestion individuelle du personnel

Ainsi, dans le cadre de son abonnement, l'entreprise bénéficie du conseil et de l'assistance pour des questions concernant notamment :

- Le contrat de travail : la rédaction, la modification et la rupture ;
- Les procédures disciplinaires (sanctions) ;
- Le départ en formation du salarié (Plan de formation, CPF, VAE, CIF,...).

Accompagnement dans la gestion collective du personnel

Nous accompagnons également les entreprises au travers de missions spécifiques telles que :

- Conseil et assistance dans des projets RH : classification, épargne salariale, frais de santé, prévoyance, systèmes d'évaluation et appréciation du personnel, communication interne ;
- Conseil en formation : évaluation des besoins, élaboration du cahier des charges, sélection des organismes de formation, optimisation du budget formation.



Conseil et assistance dans la gestion des relations sociales

Si l'entreprise dispose de représentants du personnel, nous proposons d'intervenir dans les domaines suivants :

- Appui dans l'organisation des élections des représentants du personnel ;
- Assistance dans les relations sociales au quotidien : préparation aux réunions, aide dans la rédaction des comptes rendus ;
- Assistance dans la préparation, la rédaction et la négociation d'accords collectifs.

Missions d'audit de conformité

Nous réalisons, sur demande, des missions d'audit de conformité, par exemple :

- la présence des documents obligatoires (affichages, registres,...) ;
 - le contrôle des bulletins de salaire (présence des mentions obligatoires) ;
- à l'issue desquelles des préconisations sont faites si nécessaire.

Afin d'offrir une palette de compétences la plus complète possible aux entreprises, Appui Conseil Employeurs propose également une offre de service **dans le traitement de la paie et de l'administration du personnel** au travers d'un partenariat avec un cabinet spécialisé et assure **des formations en droit du travail ou gestion des relations sociales** à destination des chefs d'entreprise ou de leur maîtrise.

Pour un aperçu plus exhaustif de nos prestations, nous vous invitons à vous rendre sur :

www.appui-conseil-employeurs.fr

Qui sommes-nous ?



Le cabinet Appui Conseil Employeurs est dirigé par Marie-Hélène Morin, sa fondatrice, qui après une trentaine d'années de pratique RH en entreprises (industrie et commerce) a décidé de mettre son expertise au service des entreprises TPE et PME. Son expérience professionnelle lui a permis de vivre des situations, des enjeux multiples dans des contextes très variés, sources d'un regard élargi et distant. Sa participation passée dans des comités de direction lui permet d'être l'interlocutrice qualifiée des chefs d'entreprise.

Enfin, sa bonne connaissance des entreprises organisées en réseaux (distribution, franchise) est un atout pour les groupements désireux d'offrir un service RH indépendant à leurs adhérents ou franchisés pour lesquels elle a développé une offre de service spécifique.

Marie-Hélène Morin est titulaire d'un Master 2 Juriste Droit social (major de promotion) de l'Ecole de Droit de Paris I Panthéon Sorbonne.

Une formule tarifaire simple

Notre formule tarifaire repose sur des principes simples, selon le type de prestation :

- une formule **par abonnement** annuel (sans limitation du nombre d'interventions) adapté en fonction de l'effectif de l'entreprise et de ses besoins
- ou une formule **par mission**, facturée au temps passé.

Nos engagements vis-à-vis de nos clients

- Vous apporter le maximum de sécurité juridique dans un environnement législatif et jurisprudentiel évolutif et parfois incertain ;
- Faire du sur mesure dans la résolution de vos problèmes et pour vos projets RH ;
- Faire preuve d'écoute dans une relation de proximité ;
- Etre disponible à tout moment pour vous apporter des solutions à distance et/ou dans vos locaux.



14, rue du Charolais
75012 Paris

Contacts : 06 47 29 99 05 – contact@appui-conseil-employeurs.fr
www.appui-conseil-employeurs.fr